

- C O M M U N E D' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2007

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Monsieur Roger Ohlmann, Mesdames Dominique Denis, Marie Lauriat, Adjointes - Mesdames Claudine Chicheportiche, Edith Rouchès, Jacqueline Bioulac, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Monsieur Jaime Manueco, Madame Béatrice Covas, Monsieur Antoine Di Mascio, Mesdames Marie-Claude Gargallo, Marie-Françoise Parcollet (arrivée à 20h45), Madame Agnès Foucher (arrivée à 21h25), Monsieur Vincent Pilato (arrivé à 20h45), Madame Annie Gutnic, Messieurs Jean-François Dormont, Jean Darvenne.

Absents excusés représentés :

- Monsieur Guy Aumette	pouvoir à Monsieur Roger Ohlmann
- Monsieur Jean Briand	pouvoir à Madame Marie-Hélène Aubry
- Monsieur Jean-Marie Sifre	pouvoir à Monsieur Jean Montel
- Monsieur Paul Tremsal	pouvoir à Madame Claudine Chicheportiche
- Madame Rosalina Da Silva Pinto	pouvoir à Madame Odile Saint-Raymond
- Monsieur Charles Zadjé	pouvoir à Madame Dominique Denis
- Madame Jocelyne Atinault	pouvoir à Madame Béatrice Covas
- Monsieur David Bourgoïn	pouvoir à Madame Jacqueline Bioulac
- Monsieur Michel Thomas	pouvoir à Monsieur Jean-François Dormont

Madame Claudine Chicheportiche est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2006

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2006 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- **Convention** de formation avec l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A.)
- **Régie d'avances** auprès de la Crèche la Farandole – Désignation d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant
- **Convention** de formation passée avec la société CIRIL
- **Convention** de formation passée avec l'organisme GERESO Formation
- **Adoption** d'un marché relatif à la fourniture et la pose de six abris à vélos de douze places
- **Convention** de mise à disposition des locaux de la bibliothèque de l'école élémentaire du Guichet-Maillecourt pour la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), dans le cadre du projet « les vendredis contés »
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées pour l'année scolaire 2006/2007, lot n°3 « sortie scolaire avec nuitées en péniche »
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées pour l'année scolaire 2006/2007, lots n°1 et n°5 « sortie scolaire avec nuitées à la campagne »
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées pour l'année scolaire 2006/2007, lot n°2 « sortie scolaire avec nuitées à la campagne » et lot n°6 « sortie scolaire avec nuitées à la montagne »
- **Adoption** d'un marché relatif à l'achat de véhicules roulants clés en mains – lots 2, 3 et 4
- **Convention** de formation avec le centre de formation d'apprentis AFORPROBA
- **Adoption** d'un avenant au marché relatif au papier et enveloppes à en-tête lot n°3
- **Adoption** d'un avenant au marché relatif à la rénovation acoustique de la salle Jacques Tati
- **Adoption** d'un marché relatif à la location d'une machine de mise sous enveloppe automatique avec contrat de maintenance
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux de confortation des canalisations d'assainissement rue Charles de Gaulle et rue du Bois du Roi
- **Adoption** d'un marché relatif à l'acquisition de mobilier de bureau
- **Signature** d'une convention avec France TELECOM pour la mise en souterrain des réseaux téléphoniques rue Elisa Desjobert et rue de l'Yvette
- **Signature** d'une convention avec France TELECOM pour la mise en souterrain des réseaux téléphoniques carrefour Versailles-Guichet-Verdun
- **Création** d'un nouveau bordereau de prix relatif au marché de travaux de réaménagement des abords de la gare du Guichet dans le cadre du « plan de déplacements urbains »
- **Convention** de formation passée avec la société AVELO MONDOVELO
- **Contrat** pour la maintenance du progiciel « ETERNITE : module cartographie » avec la société LOGITUD Solutions
- **Ouverture** de crédit à long terme sur le budget Commune
- **Adoption** d'un marché relatif aux petites fournitures de bureau, papeterie, matériel de loisirs créatifs et fournitures scolaires – lots 4 et 5
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux de mise en conformité électrique complète de l'équipement scénique et de l'éclairage de la salle de spectacle Jacques Tati
- **Convention** avec la compagnie COCONUT pour la représentation d'un spectacle intitulé « Vladis au pays des livres », pour les enfants des centres de loisirs de la Commune d'Orsay
- **Adoption** d'un marché relatif aux petites fournitures de bureau, papeterie, matériel de loisirs créatifs et fournitures scolaires – lots 1 et 2
- **Adoption** du marché relatif aux petites fournitures de bureau, papeterie, matériel de loisirs créatifs et fournitures scolaires – lot 3
- **Sortie** d'inventaire de véhicule
- **Suppression** de la régie de recettes auprès de la bibliothèque du Centre
- **Suppression** de la régie de recettes auprès de la bibliothèque du Guichet
- **Suppression** de la régie de recettes auprès de la bibliothèque de Mondétour
- **Cessation** de fonctions de Madame Félicité DOS SANTOS, régisseur suppléant de la régie de recettes auprès de la bibliothèque de Mondétour
- **Suppression** de la régie de recettes auprès de la discothèque
- **Cessation** de fonctions de Madame Fabienne NEVEU, régisseur suppléant de la régie de recettes auprès de la discothèque

- **Convention** avec la compagnie LES 3 CHARDONS pour la représentation d'un spectacle intitulé « LEILA ET LA BALEINE », pour les enfants des centres de loisirs de la Commune d'Orsay
- **Adoption** d'un avenant à la convention de partenariat financier avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.P.T.)
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux d'éclairage muséographique des deux salles d'exposition situées au 1^{er} étage du château de la Bouvèche à Orsay – lot n°1 électricité
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux d'éclairage muséographique des deux salles d'exposition situées au 1^{er} étage du château de la Bouvèche à Orsay – lot n°2 peinture
- **Adoption** d'un marché relatif à la fourniture de repas pour les vœux du personnel
- **Adoption** d'un marché relatif à la fourniture de consommables informatiques
- **Adoption** d'un marché relatif à l'assistance de la Commune d'Orsay dans le suivi de son plan de déplacements d'école, par la mise en place d'une expérimentation de bus pédestres accompagnée d'ateliers à l'école primaire du Guichet
- **Convention** de mise à disposition d'installations sportives (Boulodrome – 88 rue de Paris à Orsay) à titre gratuit au profit de l'association « la pétanque d'Orsay »



2007– 1 - INTERCOMMUNALITE - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.
- Approuve le montant des charges nettes transférées à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay dans le cadre de la compétence « Politique de la ville », commune par commune.

2007– 2 - INTERCOMMUNALITE - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – EQUIPEMENT CULTUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées sous réserve que les modifications suivantes soient apportées page cinq :
 - Ligne 10, 2^{ème} colonne : enlever la fonction « entretien »
 - Déduire de la charge nette transférée 1982 € qui correspond à une prime d'installation (390 365 – 1982 = 388 383 €).
- Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2007– 3 - INTERCOMMUNALITE - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – NOTE SUR LA METHODE D'EVALUATION DE LA CHARGE TRANSFEREE DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 1 abstention (Monsieur Thomas), 5 voix contre,

- Se prononce contre le rapport présenté par la Commission locale d'évaluation de charges transférées – compétence voirie communautaire

2007– 4 - FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2007.

2007– 5- FINANCES - ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Opte pour l'assujettissement du budget assainissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche administrative relative à ce choix d'option d'assujettissement à la TVA .

2007– 6 - FINANCES - LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : FACTURATION DES DEGATS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Décide de remplacer le système des cautions par le remboursement des dégâts sur facturation au locataire, des frais de réparation. Les frais de nettoyage seront facturés 16 € de l'heure (montant forfaitaire).
Les dégâts seront constatés lors d'une visite contradictoire effectuée en présence du locataire et d'un ou des agent(s) municipaux.
- Précise que tous les contrats de location intégreront les dispositions du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif (J.O. du 16 novembre 2006).
- Précise que ces dispositions seront applicables aux contrats de location des salles à compter du 12 février 2007.
- Autorise le Maire à signer les dits contrats.

2007– 7 - FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Décide d'attribuer une avance d'un montant de 100 000 € sur la subvention 2007 au CCAS.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2007 présenté en mars prochain.

2007– 8 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DES CREDITS « RESERVE PARLEMENTAIRE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Sollicite de la part de l'Assemblée Nationale, une subvention exceptionnelle au titre des crédits dits « Réserve parlementaire » pour l'aménagement de la place Guaydier et de ses abords.
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

2007– 9 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Parcollet , Gutnic, Messieurs Thomas, Pilato, Dormont et Darvenne)

- Approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires, qui tient compte des modifications liées à :

- La réforme de la fonction publique territoriale
 - 2 transformations de postes suite à recrutement
 - 2 nominations stagiaires
 - 7 recrutements sur des postes budgétés
- Dit que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

2007– 10 - PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE PRIME D'ENCADREMENT – FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Thomas, Pilato, Dormont et Darvenne)

- Adopte le principe du versement d'une prime d'encadrement applicable à la filière sanitaire et sociale.
- Précise que la prime d'encadrement sera attribuée aux agents titulaires et stagiaires relevant des grades ou cadres d'emplois suivants :
 - Cadre de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques
 - Puéricultrices et cadres de santé
 - Sage femme de classe exceptionnelle
 - Puéricultrice (directrice de crèches)
- Fixe le montant de celle-ci tel qu'il suit :
 - Cadre de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques : 152,45 €
 - Puéricultrices et cadres de santé : 152,45 €
 - Sage femme de classe exceptionnelle : 152,45 €
 - Puéricultrice (directrice de crèches) : 76,22 €
- Précise que son versement n'est en rien obligatoire. Il résulte d'un comportement méritant de l'agent. Cette prime doit être assimilée à du régime indemnitaire.
- Dit que cette prime d'encadrement pourra être supprimée en cas de défaillance constatée de l'agent.

2007– 11 - PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE PRIME DE SERVICE – FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Thomas, Pilato, Dormont et Darvenne)

- Adopte le principe du versement d'une prime de service applicable à la filière sanitaire et sociale.
- Précise que la prime de service sera attribuée aux agents titulaires et stagiaires relevant des grades ou cadres d'emploi suivants :
 - cadres de santé infirmiers,
 - rééducateurs et assistants médico-techniques,
 - éducateurs de jeunes enfants,
 - moniteurs éducateurs,
 - sages-femmes
 - puéricultrices cadre de santé,

- puéricultrices,
 - infirmiers,
 - rééducateurs,
 - auxiliaires de soins,
 - auxiliaires de puériculture.
- Dit que le montant de celle-ci est indexé sur la valeur de l'indice 100. Le prime de service est calculée sur la base d'un crédit global égal à 7,50 % des crédits utilisés pour l'exercice budgétaire pour la liquidation des traitements budgétaires bruts des personnels en fonction, pouvant prétendre à la prime.
 - Dit que le montant individuel de la prime est fixé dans la limite d'un montant maximum égal à 17% du traitement brut de l'agent, apprécié au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la prime est versée.
 - Précise que cette prime de service pourra être augmentée, réduite ou même supprimée, en cas de défaillance constatée de l'agent.

2007– 12 - SERVICES TECHNIQUES - PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT A L'EGOUT POUR L'ANNEE 2007

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Dit que la participation des propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auquel ils doivent être raccordés sera directement proportionnelle à la SHON de chaque immeuble.
- Fixe la participation comme suit pour l'année 2007, en concordance avec celle du SIAHVY, à :
 - 5,30 €/m² de SHON pour les entrepôts et les établissements scolaires,
 - 10,60 €/m² de SHON pour les logements, commerces, bureaux, ateliers et autres constructions que celles évoquées ci-dessus,
 - 1060 € forfaitaire par box pour les stations de lavage automatique.
- Dit que la participation des propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auquel ils doivent être raccordés sera collectée par la Commune et répartie de la manière suivante :
 - 100 % au profit du SIAHVY quand le déversement s'effectue directement dans un collecteur intercommunal,
 - 100 % au profit de la Commune si la SHON de l'immeuble est inférieure à 600 m²,
 - 60 % au profit de la Commune et 40 % au profit du SIAHVY si la SHON de l'immeuble est supérieure à 600 m².
- Précise que lorsqu'un propriétaire raccorde un nouvel immeuble à l'égout et utilise le branchement d'évacuation des eaux usées d'un immeuble antérieurement implanté sur le même terrain, la participation ne sera due que pour les nouvelles constructions d'une SHON supérieure à 20 m².
- Précise que la présente délibération sera notifiée au SIAHVY dès qu'elle sera exécutoire et applicable aux permis de construire et déclarations de travaux délivrés à partir du 1^{er} mars 2007.

2007– 13 - SERVICES TECHNIQUES - APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DES ESPACES FORESTIERS DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan d'aménagement forestier élaboré en 2006 en collaboration avec l'O.N.F..

- Autorise le Maire à signer le plan d'aménagement forestier élaboré en 2006 en collaboration avec l'O.N.F, jusqu'en 2021 et de le transmettre au service compétent de l'état pour approbation.

2007– 14 - SERVICES TECHNIQUES - COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE D'ACCESSIBILITE – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la création d'une commission communale d'accessibilité.
- Fixe à 5 le nombre de membres représentant le Conseil municipal à la commission communale consultative d'accessibilité.
- Désigne, à l'unanimité à mains levées, et suivant le principe de la représentation proportionnelle :
 - Madame PARVEZ
 - Madame ROCHE
 - Madame DENIS
 - Monsieur HOLLER
 - Madame GUTNIC

en qualité de membres représentant le Conseil municipal à la commission communale consultative d'accessibilité.

- Fixe à 5 le nombre de membres représentant les associations d'usagers et les personnes handicapées à la commission communale consultative d'accessibilité.

2007– 15 - URBANISME - CONVENTION S.F.R. (SOCIETE FRANÇAISE DU RADIOTELEPHONE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les projets de modifications des installations existantes présentés par SFR et les nouvelles conventions d'occupation.
- Autorise SFR à déposer un dossier de déclaration de travaux pour la modification de l'ouvrage au stade municipal, Boulevard de la Terrasse (parcelle AM n°2).
- Autorise le Maire à signer les nouvelles conventions d'occupation au profit de SFR sur le stade municipal, Boulevard de la Terrasse (parcelle AM n°2) et les ateliers municipaux, 67 rue de Monthléry (parcelle AM n°136).
- Précise que chacune des conventions est conclue moyennant le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 10 000 € et pour une durée de douze ans.
- Dit que le montant de la redevance sera indexé au premier janvier de chaque année sur la base de l'Indice INSEE du coût de la construction.

2007– 16 - MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS NECESSAIRES AUX SERVICES MUNICIPAUX ET GROUPES SCOLAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à engager une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la location et la maintenance de photocopieurs sur une durée de cinq ans.
- Précise la définition des besoins : location et maintenance de 21 photocopieurs.
- Précise que le montant total de la location sur cinq ans est estimé entre un seuil minimum de 100 000 € TTC et maximum de 130 000 €, soit un montant annuel estimé entre un seuil minimum de 20 000 € TTC et maximum de 26 000 €.
- Précise que le montant total de la maintenance sur cinq ans est estimé entre un seuil minimum de 100 000 € TTC et maximum de 180 000 €, soit un montant annuel estimé entre un seuil minimum de 20 000 € TTC et maximum de 36 000 €.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce marché.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, section fonctionnement.

2007– 17 - MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE D'ENGAGEMENT RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE GUAYDIER ET DE SES ABORDS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les actes afférents au marché de travaux de réaménagement de la place Guaydier et de ses abords, avec le groupement d'entreprises SCREG Ile de France Normandie – EURO VERT - STPEE, domicilié 121 rue Paul Fort, 91310 MONTLHERY, pour un montant global et forfaitaire de 561 776,65 euros TTC.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, section investissement.

2007– 18 - MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°15/06 RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU LAC DU MAIL, DE SES ABORDS ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'YVETTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant n°1 relatif à l'augmentation de la masse des travaux d'aménagement de l'aire de jeux et de plantation dans le cadre de l'opération de réaménagement du Lac du Mail, de ses abords et de la partie de la rue de l'Yvette longeant ce Lac.
- Autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à la section d'investissement.

2007– 19 - MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché précité avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.
- Précise que le nouveau montant annuel forfaitaire du marché s'élève à 520 139,28 € HT.

2007– 20 - SCOLAIRE - CONTRAT DE LOCATION DES SALLES DE RESTAURANTS SCOLAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes du contrat de location des salles de restaurants scolaires, tel qu'il est présenté en annexe.
- Dit que le contrat entrera en vigueur à compter du 12 février 2007.
- Autorise le Maire à signer les contrats de location des salles de restaurants scolaires à intervenir.
- Précise que les tarifs de location votés par délibération n°2006-182 du Conseil municipal en date du 4 décembre 2006, restent inchangés pour l'année 2007.

2007– 21 - SCOLAIRE - SEMAINE DE LA FAMILLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à solliciter la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay et du Conseil général de l'Essonne dans le cadre de la Semaine de la Famille.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

- SCOLAIRE - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

Ce point est reporté.

2007– 22- SCOLAIRE - PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à demander à la Caisse d'allocations familiales le bénéfice de cette subvention de fonctionnement.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

2007– 23- PETITE ENFANCE - MODIFICATIONS DE L'ANNEXE N°1 DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES COLLECTIVES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à approuver l'annexe n°1 du règlement intérieur des crèches collectives.
- Dit que ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2007.

2007– 24 – CULTURE - INVENTAIRE DES ŒUVRES D'ART DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de l'inventaire du fonds d'œuvres d'art de la ville.

2007– 25 – CULTURE - ANNEE DE L'ARMENIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Conseil général de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) et d'entreprises privées associées.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2007– 26 – CULTURE - FETE DE LA SCIENCE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à demander une subvention auprès du Conseil général de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2007– 27 – CULTURE - LIRE EN FETE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Conseil général de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2007– 28 – CULTURE - REMPLACEMENT DES MOQUETTES ET DES BANDES LUMINEUSES DE SECURITE DU CINEMA JACQUES TATI – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au Conseil général, au taux de 40 % des dépenses HT.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

2007- 29 – CULTURE - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INFORMATISE DE BILLETTERIE POUR LE CINEMA JACQUES TATI – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à solliciter le Centre national de la cinématographie pour l'acquisition du système informatisé de billetterie, et à procéder à toute démarche relative à cette demande.

2007– 30 – JEUNESSE - PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES POUR LE NOUVEL AN CHINOIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la tarification pour la fête du nouvel an chinois organisée par le service jeunesse telle qu'elle suit :
 - gratuit pour les enfants de moins de 6 ans
 - 2 euros pour les enfants à partir de 6 ans
 - 5 euros pour les adultes (+ 18 ans).
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2007– 31 – JEUNESSE - DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT TEMPS LIBRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à solliciter des subventions de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat temps libres.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

2007– 32 – JEUNESSE - DEMANDE DE SUBVENTIONS – REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU QUARTIER DES PLANCHES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au Conseil régional Ile-de-France au titre de la politique de la ville dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale ainsi qu'au Conseil Général de l'Essonne.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche

2007– 33 – SPORT - APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL AUX ACTIVITES DU CENTRE MUNICIPAL D'INITIATION SPORTIVE POUR LES ORCEENS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs du centre municipal d'initiation sportive.
- Décide que ces tarifs seront applicables à compter du :
 - 12 mars 2007, pour les activités pendant les vacances scolaires,
 - 1^{er} septembre 2007 pour les activités des mardis soir et des mercredis pendant la période scolaire,
- Précise que les recettes seront inscrites au budget de la Commune au compte 70631 (AFSPO).
- Précise qu'une réduction de 10% pour le 2^{ème} enfant et les suivants sera accordée.

2007– 34 – SERVICES TECHNIQUES – SORTIE D'INVENTAIRE DE VEHICULE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre le véhicule précité aux établissements BERNIER, concessionnaires Peugeot domiciliés 12 rue de la Réunion, 91940 LES ULIS, au prix de 8 700 € TTC.
- Décide de retirer ce véhicule de l'état des immobilisations annexé au budget primitif 2007.

La séance est levée à 22 heures 10

Orsay, le

Le Maire
Marie-Hélène AUBRY